



TERRAINS & INFRASTRUCTURES

PROCES-VERBAL N°11

Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 02/07/2019

Présents : Mickael AUBRY, Pierre BIENVENU, Serge PATUREAU, Michel RAVIART

Excusés : Gilles BRIOU, Michel CORNIAUX, Damien DENIS, Alain LECLERCQ, Jean Paul TURPIN

Assistes : Patrick BAUW et Jean François DEBEAUVAIS

RAPPEL SUR LES PROCEDURES ADMINISTRATIVES

Pour le classement des installations des Niveaux 1 – 2 – 3 et Futsal 1, les C.D.T.I.S sont invitées à récupérer la demande de classement et la transmettre à la C.R.T.I.S. La Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives programmera ensuite une seule visite commune.

Pour le classement des installations de Niveau 4 et Futsal 2 la visite est organisée par la C.R.T.I.S. et doit obligatoirement faire l'objet d'un rapport de visite détaillé.

Les contrôles d'éclairages initiaux et quinquennaux des niveaux E1 et E2 doivent être réalisés par un organisme extérieur aussi bien en verticaux que pour les horizontaux en présence d'un membre de la C.R.T.I.S

Les contrôles d'éclairages annuels horizontaux des niveaux E1 et E2 peuvent être réalisés par un organisme extérieur en présence d'un membre de la CRTIS ou par un membre de la CRTIS/CDTIS

L'utilisation de luxmètres étalonnés suppose la prise en compte dans l'expression de la valeur moyenne d'éclairement de la plage d'incertitude donnée par l'étalonnage.

Pour toute question complémentaire : terrains@lfhf.fff.fr

Prochaines réunions :

17/09/2019

16/10/2019

19/11/2019

10/12/2019

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 06/09/2019

Le P.V n°10 est approuvé.

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **COUCY LE CHATEAU – STADE MUNICIPAL – NNI 022170101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 13/12/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 24 Janvier 2005
- Rapport de visite effectuée le 24 Juin 2019 par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS constatant la réalisation des travaux suite à la pose d'une main courante et d'un pare ballon sont conformes au cahier des charges au titre du FAFA.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 02 Juillet 2029.

1.3 Changements de niveau de classement

- **SAINT QUENTIN – STADE PAUL DEBRESIE 1 – NNI 026910101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 15/10/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 3 et transmet la demande à la CFTIS pour programmer une visite de l'installation.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **GAUCHY – GYMNASSE PAUL ELUARD – NNI 023409901 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existait dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 30 Avril 2015
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 12 Avril 2019 par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02 Juillet 2029.

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/08/2019 :

- Arrêté d'Ouverture au Public

- **HARLY – GYMNASE ANNE FRANCK – NNI 023719902 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existait dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 27 Mai 2014
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 12 Avril 2019 par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02 Juillet 2029. Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/08/2019 :

- Arrêté d'Ouverture au Public

- **OMISSY – GYMNASE LP AMEUBLEMENT – NNI 025719901 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existait dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 02 Juin 2015
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 12 Avril 2019 par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02 Juillet 2029. Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/08/2019 :

- Arrêté d'Ouverture au Public

- **SAINT QUENTIN – GYMNASE PIERRE DE LA RAMEE – NNI 026919903 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existait dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 16 Février 2017
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 12 Avril 2019 par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02 Juillet 2029. Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/08/2019 :

- Arrêté d'Ouverture au Public

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement



SUITE

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **HOUVIN HOUVIGNEUL – STADE FOYER RURAL 1 – NNI 624590101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 25 Juin 2019

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 02 Juillet 2029.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

- **NOEUX LES MINES – STADE CAMILLE TISSERAND 1 – NNI 626170101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 21/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 11 Juin 2014
- PV CDS du 29 Novembre 2005
- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 11/06/2019 par Monsieur Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS.

La Commission pour l'instruction du dossier de classement de l'installation demande la transmission d'un plan de l'aire de jeu coté.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **NOYELLES LES VERMELLES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 626260101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 26/08/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis pour une installation avec de nouveaux vestiaires

La Commission donne un avis préalable favorable à la construction de ces nouveaux vestiaires pour confirmer un niveau 6.

La Commission rappelle que les dégagements minimums réglementaires autour du tracé de l'aire de jeu doivent être de 2,50m avant le premier obstacle rencontré (exemple : but A 8 rabattu).

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

• **ARRAS – SALLE LEO LAGRANGE – NNI 620419901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectuée le 23 Mai 2019 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission suspend sa décision de classement de l'installation en Niveau Futsal 4 à la mise en place de protections « mousse » sur toute la longueur du mur à moins d'un mètre de la ligne de touche de l'aire de jeu côté opposé de la zone officielle et sur 2m de haut derrière la ligne de but 2.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/08/2019 :

- Attestation d'Ouverture au Public
- PV de Commission de Sécurité

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

• **BETHUNE – GYMNASSE GEORGES CARPENTIER – NNI 621199904**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 11 Février 2016
- Plan d'intervention
- Rapport de visite effectuée le 31 Mai 2019 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02 Juillet 2029.

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/08/2019 :

- Arrêté d'Ouverture au Public

• **BETHUNE – SALLE VICTOR HUGO – NNI 621199902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- PV CDS DU 17 Septembre 1998
- Plan d'intervention
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 31 Mai 2019 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 02 Juillet 2029 sous réserve de la mise en place de protections « mousse » sur toute la longueur du mur situé à moins d'un mètre de la ligne de touche de l'aire de jeu.

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/08/2019 :

- Arrêté d'Ouverture au Public

- **LENS – GYMNASE JEAN JAURES – NNI 624989902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 07 Juin 2018
- Plan d'ensemble
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 04 Juin 2019 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02 Juillet 2029. Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/08/2019 :

- Arrêté d'Ouverture au Public

- **NOYELLES LES VERMELLES – SALLE DES SPORTS MUNICIPALE – NNI 626269901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18 Juin 2019
- PV CDS du 19 Août 2016
- Plan d'ensemble
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 20 Juin 2019 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02 Juillet 2029. Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement



4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **SERVINS – SALLE DU STADE MUNICIPAL – NNI 627939901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 02/04/2029.

La Commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission d'Arrondissement de Sécurité Incendie de Lens du 15 Septembre 2017.

La Commission demande la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public.

Remerciements

5 AFFAIRES DIVERSES

COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **TOURNEHEM S/HEM – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 628270102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21 Novembre 2014
- Plan cadastral
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 02 Juillet 2029. Il est rappelé que le dégagement de sécurité de 2.50m en périphérie de l'aire de jeu avant le premier obstacle rencontré doit être respecté en tous points et tout moment.

- **TOURNEHEM S/HEM – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 628270103 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existait pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21 Novembre 2014
- Plan cadastral
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 02 Juillet 2029. Il est rappelé que le dégagement de sécurité de 2.50m en périphérie de l'aire de jeu avant le premier obstacle rencontré doit être respecté en tous points et tout moment.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **SAINT MARTIN BOULOGNE – STADE DE LA WAROQUERIE 4 – NNI 627580104**

Cette installation était classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 05/04/2019 et l'éclairage était classée en Niveau E4 jusqu'au 26/03/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12 Octobre 2012
- PV CDS du 08 Septembre 2011
- Plan des évacuations du stade
- Rapport de visite effectuée le 28 Mai 2019 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.
- Tests in situ du 14/05/2019, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives.

La Commission propose le maintien de classement en Niveau 4 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Protéger la boulonnerie saillante des systèmes de relevage des filets des buts

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **SAINT MARTIN BOULOGNE – STADE DE LA WAROQUERIE 4 – NNI 627580104**

Cette installation était classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 05/04/2019 et l'éclairage était classée en Niveau E4 jusqu'au 26/03/2019.

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Eclairement moyen horizontal : 230 Lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **HORDAIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 593130102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8 sy et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 27 Septembre 2005

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 sy jusqu'au 02 Juillet 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2m sous la barre transversale)

- **IWUY – STADE CHARLES AFFLARD 2 – NNI 593220102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 02 Juillet 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2m sous la barre transversale)

- **MAUBEUGE – COMPLEXE SPORTIF MCA 2 – NNI 593920502**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 s.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 s jusqu'au 02 Juillet 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

- **SAINT AMAND LES EAUX – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 595260102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 27 Novembre 2013
- Plan de l'aire de jeu non coté
- Plan des vestiaires

La Commission suspend la décision de classement en niveau Foot A 11 SYE

- Au respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré
- A la transmission d'un plan coté de l'aire de jeu et de tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Escaut et lui demande de se rapprocher du propriétaire pour faire signer avec cachet, la demande de classement.

- **SAULTAIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 595570102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 02 Juillet 2029. Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Protéger par du gazon synthétique la plaque d'égout située dans le dégagement de sécurité

- **SOLRE LE CHATEAU – STADE DU CHATELET – NNI 595720201**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09 Avril 2019

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 02 Juillet 2029. Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2m sous la barre transversale)

- **VALENCIENNES – STADE SYLVAIN LEVERD – NNI 596060301**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 30/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Avril 2019
- Plan masse
- Plan des vestiaires

La Commission pour se prononcer demande les précisions suivantes :

- Date de mise en service du terrain synthétique
- Descriptif détaillé de la protection de l'aire de jeu mise en place derrière la ligne de but côté vestiaire.
- Transmission du PV des tests in-situ des performances sportives et de sécurité
- Indication sur le plan des vestiaires et locaux affectables à cette installation

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Escaut

1.2 Confirmations de niveau de classement

• RAISMES – COMPLEXE SPORTIF DE LA PATTE D'OIE – NNI 594910301

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 05/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Courrier de la Mairie confirmant la fermeture des vestiaires et leurs reconstructions prévues en 2020

En l'absence de vestiaires dédiés à cette installation, la Commission prononce un classement en niveau Foot A 11.

La mutualisation des vestiaires sur deux installations est réglementairement impossible. L'utilisation des vestiaires du terrain synthétique pour cette installation reviendrait à classer l'installation NNI 594910303 (terrain synthétique) en niveau Foot A 11 SYE.

La Mairie est invitée à se rapprocher de la CDTIS Escaut pour tout renseignement complémentaire.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Permettre le rabattement complet des buts mobiles pour respecter la largeur du dégagement de sécurité de 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

1.3 Changements de niveau de classement

• SOLESMES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595710101

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 21/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 13 Juin 2019
- Plan d'ensemble
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 02 Juillet 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- o Tracer la zone technique en pointillés

• SOLESMES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 595710102

Cette installation est classée en niveau Foot A 8 jusqu'au 09/05/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 02 Juillet 2029.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

• CAMBRAI – STADE SAINT ROCH 1 – NNI 591220501

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 sy jusqu'au 18/10/2022.

La Commission prend connaissance des tests du 27 Mars 2019 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **SAINT SAULVE – SALLE ROBERT SCHUMAN – NNI 595449902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06 Février 2019
- PV CDS du 10 Juillet 2018
- Plan d'ensemble
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 02 Juillet 2029.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **ANICHE – STADE DES NAVARRES 3 – NNI 590080103**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 09/04/2019 et l'éclairage est référencé en E-Entraînement jusqu'au 02/05/2021.

Eclairage moyen horizontal : 136 Lux (150 Lux minimum requis à la mise en service pour un E5)

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La Commission maintient un référencement en E-Entraînement de cette installation et prononcera le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 02/05/2021 lorsque l'installation aura été reclassée.

La Commission rappelle qu'en l'absence de classement cette installation ne peut pas être jouée en compétition.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **VALENCIENNES – STADE DU HAINAUT – NNI 596060101**

Cette installation est classée en Niveau 1 jusqu'au 22/07/2021 et l'éclairage est en Niveau travaux.

La Commission prend connaissance du rapport de contrôle de l'éclairage du 28 Mai 2019 **et transmet le rapport d'essais de mesure de l'éclairage à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **LIEU ST AMAND – SALLE DES SPORTS – NNI 593489902**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02/05/2029.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 06 Juin 2019.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **AULNOY LEZ VALENCIENNES – COMPLEXE SPORTIF JEAN STABLINSKI 1 – NNI 590320101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 09/07/2028.

La Commission prend connaissance du mail du club de l'U.S. Aulnoy nous informant que les buts ont été changés et rendus conformes au Règlement.

Remerciements

- **MAUBEUGE – GYMNASSE BUDE – NNI 593929901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie ne souhaitant pas donner suite au classement du Gymnase Bude.

La Commission demande la suppression de cette installation de la base de données.

- **TRELON – STADE MUNICIPAL 596010101 – 596010102 & 596010103**

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie nous informant que le stade municipal s'appelle désormais « **STADE YVON FERENKEN** ».

Remerciements

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

• CAPPELLE LA GRANDE – STADE ROGER GOUVART – NNI 591310201

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 23 Mai 2019
- Plan de l'aire de jeu

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 02 Juillet 2029. Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Refaire les deux points de penalty à 11m de la ligne de but et de 0.22m de diamètre
- Refaire le tracé du rond central de 18,30m de diamètre
- Refaire les tracés des surfaces des Buts 1 et 2 comme suit :
 - 5.50m en partant du but et 5.50m en partant de la ligne de but
- Refaire les tracés des surfaces de réparation des Buts 1 et 2 comme suit :
 - 16.50m en partant du but et 16.50m en partant de la ligne de but

• CAPPELLE LA GRANDE – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 591310102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 23 Mai 2019
- Plan de l'aire de jeu

La Commission demande la transmission du PV des tests in-situ des performances sportives et de sécurité et retourne le dossier à la CDTIS Flandres.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Tracer les terrains de Foot réduits A8 en respectant les zones de sécurité de 2,50m

• FOURNES EN WEPPEs – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 592500102

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 28 Mai 2019

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 02 Juillet 2029.

• FOURNES EN WEPPEs – COMPLEXE SPORTIF 3 – NNI 592500103 (NOUVEAU)

Cette installation est retirée du classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 28 Mai 2019

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 02 Juillet 2029.

- **GONDECOURT – STADE LIONEL TERRAY – NNI 592660201**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 24 Juin 2019
- Tests in situ du 15/03/2019, dont les performances sportives et de sécurité conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives pour un niveau Foot A 11 sy

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 sy et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **VERLINGHEM – STADE RENE WERQUIN 2 – NNI 596110102**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 8 jusqu'au 30/06/2018.

La Commission prend acte de la dimension de l'aire de jeu (75mx50m).

La Commission constate l'achèvement de cette réalisation qui ne permet pas de classement ni en terrain de grand jeu Niveau Foot A 11 ni en terrain réduit Foot A 8 (dimensions maximales pour le A8 : 68mx55m). Cette installation ne peut donc pas être utilisée en compétition.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **FOURNES EN WEPPEES – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 592500101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 08/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 28 Mai 2019

La Commission suspend la décision de classement en Niveau 5 au respect des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillées
- Revoir l'implantation du tracé de la médiane
- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m entre la ligne de touche et le premier obstacle.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **SAINGHIN EN WEPPEES – STADE BETRANCOURT 3 – NNI 595240103**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 8 jusqu'au 03/06/2024.

La Commission prend connaissance des tests du 25 Avril 2019 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **TOURCOING – COMPLEXE SPORTIF LA BOURGOGNE 1 – NNI 595990401**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 sy jusqu'au 19/11/2028 et l'éclairage est classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 23/01/2020.

La Commission prend connaissance des retests du 16 Mai 2019 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **TOURCOING – STADE DU TILLEUL 1 – NNI 595990701**

Cette installation est classée en Niveau 6 sy jusqu'au 16/12/2025.

La Commission prend connaissance des retests du 16 Mai 2019 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **TOURCOING – STADE VAN DE VEEGAETE 3 – NNI 595990103**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 11/08/2019.

La Commission prend connaissance des retests du 20 Novembre 2018 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

1.5 Avis préalables

- **FACHES THUMESNIL – STADE LOUIS MERCHIER 2 – NNI 592200202**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 26/03/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau 6 SYE sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :

- Porter le dégagement derrière la ligne touche à 2,65m pour obtenir 2.5m de libre avant le but rabattu.

La Commission prend en compte pour cet avis les vestiaires existants côté rue Henri Dillies.

Vestiaires joueurs de 14m² et vestiaire arbitre de 8m².

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Pour son classement en Niveau 6 SYE, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **WORMHOUT – STADE VICTOR DEHONDT 2 – NNI 596630102**

Cette installation était classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 01/10/2027.

Eclairage moyen horizontal : 208 Lux

Facteur d'uniformité : 0.74

Rapport Emini/Emaxi : 0.49

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 02/07/2021.

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **FACHES THUMESNIL – STADE LOUIS MERCHIER 2 – NNI 592200202**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 26/03/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis **défavorable** sur le projet pour un classement Niveau E5. (Eclairage en niveau E5 insuffisant)

Eclairage moyen horizontal : 125 Lux (150 lux minimum à la mise en service pour un niveau E5)

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emini/Emaxi : 0.62

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **CRAYWICK – STADE MARIE THERESE MORALES 1 – NNI 591590101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 23/09/2019.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 11 Juin 2019.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **LEFFRINCKOUCKE – STADE GEORGES DACOSSE 1 – NNI 593400101**

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie nous informant, après délibération du Conseil Municipal, que le terrain d'honneur du Stade Georges Dacosse 1 porte désormais le nom « **TERRAIN HONNEUR HENRI GOUVAERT** ».

Remerciements

- **SAINGHIN EN WEPPEs – STADE BETRANCOURT 3 – NNI 595240103**

La Commission prend connaissance de l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Sainghin en Weppes nous informant que le terrain synthétique s'appelle désormais « **TERRAIN BERNARD GRAVE** ».

Remerciements

OISE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **CHOISY AU BAC – COMPLEXE SPORTIF DU MAUBON 2 – NNI 601510102**

La Commission prend acte de l'achèvement des travaux et demande à la CDTIS Oise d'organiser le classement de l'installation.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **CHOISY AU BAC – COMPLEXE SPORTIF DU MAUBON 2 – NNI 601510102**

La Commission prend acte de l'achèvement prochain des travaux et demande à la CDTIS Oise d'organiser le classement de l'installation.

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **BEAUVAIS – STADE PIERRE OMET 3 – NNI 600570203**

La Commission prend connaissance du plan de la liaison sécurisée vestiaires/terrain et **transmet à la CFTIS.**

- **NOGENT SUR OISE – COMPLEXE SPORTIF GEORGES LENNE 1 – NNI 604630101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 13/04/2025.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 12 Juin 2019 de Mr Jacques ARNAUD – Membre de la CDTIS constatant la réalisation des travaux sur les vestiaires joueurs et arbitres en mettant des portes de protection.

La Commission demande à la CDTIS Oise la transmission d'un compte rendu de visite suite à la demande de classement en niveau 4.

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **CAMON – STADE LUCIEN JOVELIN 2 – NNI 801640102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 12 Novembre 2018 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 29 Octobre 2018
- Photos attestant le respect des 2,50m de sécurité
- Schéma des vestiaires

La Commission précise qu'elle ne peut pas prendre en compte la surface d'un vestiaire formé par deux vestiaires séparés par des douches

Par ailleurs la surface de deux vestiaires accolés l'un à l'autre ne peut être prise en compte que si l'ouverture entre les deux blocs est de l'ordre de 1,80m.

La Commission invite la CDTIS Somme à préciser cette organisation des vestiaires pour cette installation.

Dans cette attente, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 02 Juillet 2029.

- **CLERY SUR SOMME – STADE COMMUNAL – NNI 801990101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06 Juin 2019
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 02 Juillet 2029.

- **FINS – STADE MUNICIPAL – NNI 803120101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 05 Juin 2019

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 02 Juillet 2029.

- **TALMAS – STADE FERNAND LEMAIRE – NNI 807460101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission suspend la décision de classement en niveau 6 au respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Respecter les dégagements de sécurité à 2,50m entre la ligne de touche et le premier obstacle (abris de touche)
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Somme.

- **VIGNACOURT – STADE COMMUNAL – NNI 807930101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 02 Mai 2019

La Commission suspend la décision de classement en Niveau 6 au respect des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. (But A 8 rabattu)

La Commission propose de réduire la largeur du terrain à 61,60m (62m actuels) pour respecter les dégagements de sécurité.

Elle invite le propriétaire à informer la CDTIS Somme de la réalisation de ce tracé.

Elle demande la transmission avant le 31 Août 2019 d'une attestation de capacité.

- **VERS SUR SELLES – STADE COMMUNAL 2 – NNI 807910102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 02 Juillet 2029.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **AMIENS – STADE HENRI LECLERCQ – NNI 800210601**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 13/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 24 Juin 2019

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 21 Janvier 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Tracer la zone technique en pointillés

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **AMIENS – STADE DU GRAND MARAIS – NNI 800211101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 30/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 24 Juin 2019

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 28 Décembre 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Tracer la zone technique en pointillés

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **HARBONNIERES – STADE MUNICIPAL – NNI 804170101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 03/04/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 03 Juin 1998

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Février 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Compléter la main courante côté Ouest
- Mettre les bancs de touche en largeur réglementaire 2,50m

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **SAINS EN AMIENOIS – STADE MUNICIPAL – NNI 806960101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 28/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 24 Juin 2019
- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 28 Décembre 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Tracer la zone technique en pointillés

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **AILLY S/SOMME – GYMNASSE SERGE DOMART – NNI 800119901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Photos

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02 Juillet 2029. Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/08/2019 :

- Arrêté d'Ouverture au Public

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **MEAULTE – STADE JEAN MOULIN – NNI 805230101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 20/05/2029.

La Commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Péronne du 12 Juin 2019.

La Commission demande la transmission d'un nouvel Arrêté d'Ouverture au Public.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **DAOURS – STADE COMMUNAL – NNI 802340101**

La Commission prend connaissance des photos montrant que les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts ont été remplacés par des fixations en plastique.

Remerciements

- **CONTY – STADE MUNICIPAL – NNI SP. C.**

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie nous informant que cette installation s'appelle désormais « **STADE ANDRE DESPLAINS** ».

Remerciements

- **MOREUIL – PARC DES SPORTS ET LOISIRS – NNI 805700101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 02/04/2029.

La Commission prend connaissance :

- Arrêté d'Ouverture au Public en date du 12 Juin 2019
- Photos et du schéma des vestiaires montrant deux pièces communicantes pour former un vestiaire recevant et visiteur.

Remerciements